

MINISTERE DE LA DEFENSE
NATIONALE

FORCES ARMEES CONGOLAISES

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE
DES ARMEES

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès


DECRET N° ⁹⁴⁻⁶⁰⁶ du 22 Octobre 1994
Portant nomination des Officiers des Forces
Armées Congolaises, de la Direction Générale
de la Police Nationale et de la Direction
de la Surveillance du Territoire.-


LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

ISAS

VU:- La Constitution du 15 Mars 1992 ;
VU:- La Loi 17/61 du 16 Janvier 1961, portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République ;

VU:- L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970, portant Statut Général des Cadres de l'Armée ;

VU:- L'Ordonnance 11/76 du 12 Août 1976, modifiant les Articles 6 et 7 de l'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970;

DBF

DGAF

VU:- Le Décret 70/357 du 25 Novembre 1970, portant avancement dans l'Armée ;

VU:- Le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974, portant création du Comité de Défense ;

VU:- Le Décret 84/936 du 25 Octobre 1984, portant création et Organisation du Ministère de la Défense Nationale ;

DCF

DGAF

VU:- Le Décret 84/938 du 25 Octobre 1984, portant Organisation de la Structure du Cabinet du Ministère de la Défense Nationale;

VU:- Le Décret 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat;

VU:- Le Décret 93/315 du 23 Juin 1993, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

VU:- Le Décret 93/318 du 24 Juin 1993, portant nomination des Membres du Gouvernement;

VU:- Le Décret 93/342 du 19 Juillet 1993, portant Organisation des Intérimaires des Ministres;

VU:- Le Décret 94/201 du 10 Mai 1994, portant Inscription au Tableau d'avancement au Titre de l'Année 1994 des Officiers des Forces Armées Congolaises, de la Direction Générale de la Police Nationale et de la Direction de la Surveillance du Territoire;

DGAF

MDN

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE :

SECRET :

Article 1er:- Sont nommés à titre définitif à compter du 1er Juillet 1994

SECTION I: FORCES ARMEES CONGOLAISES

P)OUR LE GRADE DE COLONEL :

I/- COMMANDEMENT DE L'ARMEE DE TERRE:

A.- COMMANDEMENT.

/INFANTERIE.

Lieutenant-Colonel:- NKOUNKOU (Jean)  - COMAT

B.- ZONES MILITAIRES:

a)- /INFANTERIE.

Lieutenant-Colonel:- ISSENGUE Jules - Z.M.1.

b)- /ARTILLERIE DE CAMPAGNE:

Lieutenant-Colonel:- MAKAYA Célestin - 3°RIM/ZAB

P)OUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL:

I/- /MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE:

/DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES:

/Administration.

Commandant:- NGAKOSSO Artéside  - DCAF

II/- E) STAT-MAJOR GENERAL DES FORCES ARMEES CONGOLAISES:

/DIRECTIONS GENERALES:

G.A.M.I.A.

Commandant:- N K O D I A Adelbert Maxime - D'OPS/EMG

III/- /CADEMIE, ECOLES ET CENTRES D'INSTRUCTION:

/INFANTRIE:

Commandant:- NKOUNKOU Dominique  - A.M.M.NG.

..../....3.-

IV/- COMMANDEMENT DE LA LOGISTIQUE DES FAC:

A.- COMMANDEMENT:

Transmissions.

Commandant:- D I M I Alphonse - COMLOG

B.- DIRECTIONS SPECIALISEES:

G E N I E:

Commandant:- M B O L I Tiburce D.C.G.F.

V/- COMMANDEMENT DE L'ARMEE DE TERRE:

A.- COMMANDEMENT.

INFANTERIE.

Commandant:- E L E N G A Daniel Maurice COMAT

B.- TROUPES DE RESERVE MINISTERIELLE:

ARTILLERIE A REACTION:

Commandant:- A K E N Z E Jacques Roger - G.A.R.

C.- TROUPES SPECIALES:

INFANTERIE.

Commandant:- E T T I E Jérôme - R.A.H.

D.- ZONES MILITAIRES:

a)- INFANTERIE.

Commandant:- K I S S E N G O T Pierre Rufin - 36°BIM/3°RTM

b)- G E N I E:

Commandant:- N G O M A Etienne - Z.N.1.

VI/- COMMANDEMENT DE L'ARMEE DE L'AIR :

COMMANDEMENT.

PERSONNEL NON NAVIGANT.

1)- Ingénieur Moteur Cellule.

Commandant:- G A Y O U E L E Jean - Paul - COMAIR

2)- Logistique.

Commandant:- O K O M O R O U Jean Hubert - COMAIR

VII/- COMMANDEMENT DE LA MARINE NATIONALE:

POUR LE GRADE DE CAPITAINE DE FREGATE:

BASES NAVALES:

Artillerie.

Capitaine de Corvette:- G O K A B A Jean Pierre - B.N.01

...../.....4.-

f) POUR LE GRADE DE COMMANDANT:

I/- f) RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE.

/INFORMATIQUE.

Capitaine:- I B A R A Ignace  - CIRAS

II/- /X) MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE:

/) DIRECTIONS CENTRALES:

f) Economie.

Capitaine:- MOUYOUNGOU Jérôme - D.C.E.

III/- /// COMMANDEMENT DE LA LOGISTIQUE/FAC:

/) DIRECTIONS SPECIALES:

G E N I E:

Capitaine:- FIDISSA Florentin - D.C.C.F.

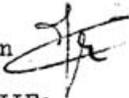
f) ARME ET ENGINS BLINDES:

Capitaine:- D A B I R A Jean Joseph - ~~D~~ A.C.EB

IV/- /// COMMANDEMENT DE L'ARMEE DE TERRE:

A.- COMMANDEMENT:

Commissariat.

Capitaine:- NDALLA Yves Bertin  - COMAT

B.- / ROUPES DE RESERVE MINISTERIELLE:

f) ARME BLINDE:

Capitaine:- EDANG - MINGOLO André - 1° R.B.

C.- ZONES MILITAIRES:

a)- /INFANTRIE.

Capitaine:- ADOUKI-MOJETSEQUE Jean Charlemagne - 36°BIM/3°RIM

b)- f) REINFORCEMENT DE CAMPAGNE.

Capitaines:- N G U I A Alphonse - GAC/3°RIM

MAKOUNDOU - NCOUNA Richard - Z.M.3.

V/- /// COMMANDEMENT DE L'ARMEE DE L'AIR:

A.- COMMANDEMENT:

PERSONNEL NON NAVIGANT.

/INFANTRIE AEROPORTEE:

Capitaine:- NTALOU Raymond - COMAIR

B.- BASES AEROPORTUES:

PERSONNEL NON NAVIGANT.

1)- /ingénieur Meteor.

Capitaine:- GAYOULA Maurice Hooke  - B.A.01/20

2) - Mécanicien Moteur Cellule.

Capitaine:- DIAKALA Félicité *[Signature]* - B.A.02/20

VI/- COMMANDEMENT DE LA MARINE NATIONALE:

f POUR LE GRADE DE CAPITAINE DE CORVETTE:

BASES NAVALES:

A.- ELECTRICITE.

Lieutenant de Vaisseau:- BISSILA Jean Benoit B.N.01

B.- ELECTRO-MECANIQUE.

Lieutenant de Vaisseau:- MOUKOUTI - MAKITA Timothée - B.N.02

SECTION II: () DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE ET DIRECTION DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE:

f POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL:

() DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE:

COMMANDEMENT.

Police Générale.

Commandants:- NTSIMOU Raphaël Séraphin - D.G.P.N.
MOUKOKO Marcel *[Signature]* - " "

f POUR LE GRADE DE COMMANDANT:

I/- DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE :

A.- COMMANDEMENT.

Police Générale.

Capitaines:- NDZONDZOKO Antoine - D.G.P.N.
NGOUALA Bernard - " "

B.- DIRECTION REGIONALE DE LA POLICE NATIONALE:

BRAZZAVILLE:

Police Générale.

Capitaine:- BIAHCUA Pierre - D.G.P.N.

C.- DIRECTION REGIONALE DE LA POLICE NATIONALE:

N I A R I:

Police Générale.

Capitaine:- BONKOUTOU Guillaume - D.G.P.N.

II/- () DIRECTION DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE:

A.- COMMANDEMENT.

Sécurité.

Capitaine:- L E B B E Georges *[Signature]* - D.S.T.

B/- SERVICE REGIONAL DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE:

BOUENZA:
Sécurité.

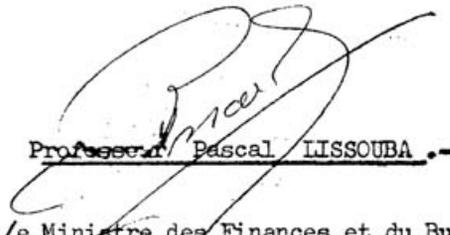
Capitaine:- NDENGO-MONGUEMET

Eugide  - D.S.T.

Article 2:- Le Ministre d'Etat, ~~Président~~ du Comité de Défense et le Ministre des Finances et du Budget ~~et le~~ ~~Ministre~~ d'Etat, ~~Ministre~~ de l'Intérieur chargé de la Sécurité et du Développement Régional et des Relations avec le Parlement, ~~ont~~ ~~chargés~~, ~~chaque~~ ~~en~~ ~~ce~~ ~~qui~~ ~~le~~ ~~concerne~~ de l'application du présent Décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République et communiqué partout où besoin sera. /-

FAIT A BRAZZAVILLE, Le 22 Octobre 1994

Par le Président de la République;

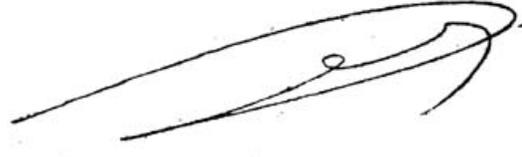

Professeur Pascal LISSOUBA .-

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Le Ministre des Finances et du Budget;



Général de Brigade Jacques Joachim YHOMBY-OPANGA .-



- NGuila MOUNGOUNGA - NKOMBO .-

Le Ministre d'Etat, Président du Comité de Défense;

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, Chargé de la Sécurité, du Développement Régional et des Relations avec le Parlement;



Général de Division Raymond Damase NGOLLO;-


Martin MBERI .-

